Votre interlocuteur
M. Vincent LABAT
LV PATRIMOINE
06 50 73 32 56
lv-patrimoine@orange.fr

PATRIMOINE



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom : **LV PATRIMOINE**

Vincent LABAT, Conseiller en Investissement Financier (CIF) et Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP)

Exerce son activité en SARL.

Adresse : Galerie la Lorraine – 20 Rue Brauhauban – 65000 TARBES

Tél : 05 62 34 36 29 –– Port :06 50 73 32 56 Mail : lv-patrimoine@orange.fr - https://lvpatrimoine.fr/

R.C.S. TARBES / SIREN 519 246 375 00033 – Code NAF 6622Z –– Membre de l'anacofi cif n°E009916 N° TVA Intracommunautaire : FR 35519246375

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement. Les données à caractère personnel du client sont traitées par le Cabinet LV PATRIMOINE, représenté par son conseiller financier dédié, M. Vincent LABAT, dont les coordonnées figurent ci-dessus. Le conseiller dédié agit dans le cadre des instructions, procédures et habilitations définies par le cabinet.

Données traitées et finalités. Les données d'identification, de contact, familiales, professionnelles, patrimoniales, financières, fiscales, ainsi que les informations relatives aux connaissances, à l'expérience, aux objectifs d'investissement, à la tolérance au risque et aux préférences en matière de durabilité, sont collectées pour gérer la relation contractuelle, connaître le client, analyser sa situation, établir et suivre les recommandations, assurer le suivi administratif et commercial, traiter les réclamations, prévenir la fraude et satisfaire aux obligations légales et réglementaires applicables, notamment en matière de conseil financier et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Bases juridiques et caractère nécessaire. Les traitements reposent, selon leur objet, sur l'exécution de la présente relation contractuelle ou de mesures précontractuelles, le respect des obligations légales et réglementaires du cabinet et, le cas échéant, son intérêt légitime à assurer la sécurité, la défense de ses droits et l'amélioration de ses services. Les informations signalées comme obligatoires sont nécessaires à l'étude et au suivi du dossier ; leur absence peut empêcher le cabinet de fournir une recommandation ou d'exécuter la mission.

Destinataires et transferts. Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées du cabinet, dont le conseiller dédié, ainsi qu'aux prestataires intervenant pour son compte. Elles peuvent également être communiquées, lorsque cela est nécessaire, aux partenaires concernés par la mise en oeuvre des opérations, aux conseils du client avec son accord, à l'association professionnelle du cabinet et aux autorités administratives, judiciaires ou de contrôle compétent. Tout transfert éventuel de données hors de l'Espace économique européen est encadré par un mécanisme conforme à la réglementation applicable ; des informations sur les garanties utilisées peuvent être obtenues auprès du cabinet. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Durées de conservation. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation précontractuelle et contractuelle, puis, le cas échéant, placées en archivage intermédiaire avec un accès restreint pendant les délais imposés par les oblig

VOTRE CONTACT

M. LABAT Vincent
LV PATRIMOINE
20 rue brauhauban
65000 TARBES

Téléphone : **06 50 73 32 56**
Email : **lv-patrimoine@orange.fr**

INFORMATIONS

LV PATRIMOINE

Vincent LABAT, Conseiller en Investissement Financier (CIF) et Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP)

Membre de l'anacofi cif n°E009916 et de l'anacofi courtage - N° TVA Intracommunautaire : FR 35519246375

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est enregistré au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation n°10056444 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (*Conseil en investissements financiers)*, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers CIF (ANACOFI-CIF) , association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet : www.amf-France.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non indépendante et reposent sur une analyse restreinte de l'instrument financier proposé et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

N° ORIAS : N°10056444

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA COVEA RISKS BDJ

Numéros de polices :114 240090

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage assurance de personne	3 000 000€	3 000 000€
CGP - CIF	2 500 000€	2 500 000€
Garantie financière courtage	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALPHEYS	Assureur et SCPI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
ALTAROC	FPCI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
CARDIF	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
IROKO	SCPI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
MIMCO	Investissements obligataires Club deal	Convention de distribution	commission
REMAKE	SCPI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
UNEP	Assureur et SCPI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
ABEILLE	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
ALPTIS	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
ANTILLES CAPITAL DEVELOPPEMENT	Girardin Industriel	Convention de distribution	commission
APICIL	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
APRIL	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
CONSULTIM	SCPI	Convention de distribution	commission
GRESHAM	Banque privée	Convention de distribution	commission
GUYANE AGRICOLE	Girardin Industriel	Convention de distribution	commission
IRBIS	Solution d'investissement	Convention de distribution	commission
MMA PATRIMOINE	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
PERIAL	SCPI	Convention de distribution	commission
SWISSLIFE	Assureur	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours
VATEL	FCPI	Convention de distribution	commission et rétrocession sur encours

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

ASSURANCE

Courtier

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Catégorie Courtier d'IAS et type C

Le Courtier type C n'a pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurances et se prévaut d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée du marché en fonction des besoins du souscripteur éventuel.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 place Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI COURTAGE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA COVEA RISKS BDJ

Pour des montants de : 2 500 000 € (CIF) – 3 000 000 € (courtage d'assurances de personnes)

115 000 € (Garantie financière) 115 000 € (Courtage)

Numéros de polices :114 240090

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers les facteurs de durabilité suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

N° ORIAS : N°10056444

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.
Souscrites auprès de : MMA COVEA RISKS BDJ

Pour des montants de : 2 500 000 € (CIF) – 3 000 000 € (courtage d'assurances de personnes)

115 000 € (Garantie financière) 115 000 € (Courtage)

Numéros de polices :114 240090

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

54 Avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne Billancourt

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : http://www.mediation-assurance.org

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mr Rémi BOUCHEZ

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

RÉMUNÉRATION

La rémunération du cabinet est adaptée à la nature et à l'étendue de chaque prestation. Elle peut prendre la forme d'honoraires facturés au client, de commissions ou rétrocessions versées par un partenaire, ou d'une combinaison de ces modes de rémunération. Les modalités applicables sont portées à la connaissance du client de manière claire avant la fourniture du service et, lorsqu'elles peuvent être déterminées à l'avance, sont précisées dans la lettre de mission, le devis ou les documents contractuels correspondants.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN COA / IAS

Commissions et/ou honoraires : Au titre de son activité de courtier en opérations d'assurance (COA / IAS), le cabinet peut être rémunéré par une commission versée par l'entreprise d'assurance ou le partenaire auprès duquel le contrat est souscrit. Cette commission peut comprendre une rémunération liée à la souscription, aux versements, à la gestion ou au suivi du contrat. Selon la nature et l'étendue de la mission, des honoraires distincts peuvent également être convenus avec le client. Avant la conclusion du contrat, le client est informé de la nature de la rémunération et, lorsque des honoraires sont directement à sa charge, de leur montant ou de leur méthode de calcul. Toute modalité particulière est précisée dans la lettre de mission, le mandat ou le document contractuel correspondant.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Commissions : Dans le cadre d'un conseil en investissements financiers fourni de manière non indépendante, le cabinet peut percevoir du producteur, de la société de gestion, de la plateforme ou d'un autre partenaire une commission ou une rétrocession liée à l'instrument financier recommandé. Cette rémunération peut notamment être assise sur les frais de souscription, les frais de gestion ou les encours. Avant la fourniture du service, le client reçoit une information complète, exacte et compréhensible sur l'existence, la nature et le montant de cette rémunération ou, lorsque ce montant ne peut être déterminé à l'avance, sur son mode de calcul. Ces rémunérations ne doivent pas nuire à l'obligation du cabinet d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle, au mieux des intérêts du client.

et/ou

Honoraires : Le cabinet peut facturer des honoraires au temps passé ou sous la forme d'un forfait, selon la complexité du dossier, l'importance du patrimoine étudié, les diligences à accomplir et le suivi convenu. Le tarif horaire peut atteindre 300 € TTC. Le montant, l'assiette, les modalités de paiement et, le cas échéant, les conditions de révision sont arrêtées avec le client avant le début de la mission et formalisés dans une lettre de mission ou un devis accepté.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

MODE DE COMMUNICATION AVEC LE CLIENT

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, et par téléphone.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : LV Patrimoine - 20 rue Brahauban – Galerie la Lorraine - 65000 TARBES

Par tel 05.62.34.36.29 ou 06 50 73 32 56

Ou par mail : lv-patrimoine@orange.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Vincent LABAT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elles sont conservées pendant toute la durée d'affaire et 5 ans au-delà de celle-ci.

Conformément à la loi « informatique et libertés », Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse LV PATRIMOINE 20 rue Brauhauban 65000 TARBES – lv-patrimoine@orange.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J'autorise mon conseiller à m'envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J'autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

MENTIONS LÉGALES

LV PATRIMOINE

Résidence la Lorraine – 20 rue Brauhauban – 65000 TARBES

Tél : 05.62.34.36.29 - Po : 06.50.73.32.56 - lv-patrimoine@orange.fr

SARL au capital de 23000 € f Enregistré à l'Orias n°10 056 444 www.orias.fr - RCS Tarbes n°519 246 375 code naf 66.22Z –TVA Intracommunautaire : FR 35519246375

Courtier en opérations d'assurance (COA) et conseiller en investissement financier (CIF) -

Membre de l'Anacofi Courtage et CIF n° E009916

Médiateur pour les activités de CIF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

www.amf-france.org

Mediateur pour les activités de Courtage

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09

http://www.mediation-assurance.org

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026